

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 20 Septembre 1832.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

## ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Gouvernement ayant accordé la discussion des biens et dettes de Jean-David Monnier, de Dombresson, boulanger audit lieu, la journée pour sa tenue a été fixée au samedi 13 octobre prochain, auquel jour tous les créanciers dudit Jean-David Monnier, boulanger, sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans la salle d'audience de la maison-de-ville de Valangin, dès les 9 heures du matin, par-devant le juge, pour y faire valoir leurs droits et prétentions sur la masse en décret, sous peine de forclusion. Au greffe de Valangin, le 12 septembre 1832. Par ordonnance, BREGUET, greffier.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

2. Ensuite de due permission obtenue, Jean Egen, fruitier sur la Tourne, exposera en mises publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, devant l'auberge de la Fleur-de-lis, à Montmollin, 25 belles et bonnes vaches à lait, de différens âges, dont il y en a des fraîches, près de veler pour différentes époques et des lières, et un taureau de 18 mois. Plus, 50 pièces de fromage maigre. La revêtu de ces mises aura lieu audit Montmollin, devant l'auberge de la Fleur-de-lis, le 24 septembre courant, sous des conditions favorables qui seront lues avant de commencer. Les amateurs sont invités à se rencontrer audit lieu, dès les dix heures du matin.
3. Le jeudi 20 du courant, le tuteur des enfans de feu Louis Martinet, fera vendre publiquement et par enchères, divers meubles et effets, tels que : literie, batterie de cuisine, lit de repos, chaises, chais-à-banc, harnais, selle et divers autres objets, de même qu'un bon cheval âgé de 7 ans. Les mises auront lieu à neuf heures du matin, dans la cour de M. le colonel de Marval, rue Fleury.
4. Ensuite de permission obtenue, le public est prévenu que la maison Charton, à Cortaillod, sera exposée en remotes, à l'issue du plaïd, à Boudry, le 29 septembre courant.

## A VENDRE.

5. En commission, chez Chable, aîné, instituteur à Corcelles: Encyclopédie, 75 vol. Vies des hommes illustres de Plutarque, 14 vol.; Dictionnaire d'histoire naturelle, par Bomare, 15 vol. Abrégé de l'histoire ancienne, de Rollin, 5 vol.; Considérations sur les œuvres de Dieu, par Sturm, 3 vol.; Dictionnaire français-italien et italien français, 2 vol., etc., etc. Plus, un certain nombre d'ouvrages religieux, et différentes grammaires allemandes. Tous ces ouvrages seront cédés aux prix les plus bas, dans le but d'en accélérer la vente.
6. De très beaux citrons extrêmement frais, à la Balance.
7. Des bandages de tous genres, bien confectionnés et à très bon compte, chez Henri Meyer, maître-sellier, à Peseux.
8. M<sup>me</sup> DuPasquier-Borel vient de recevoir: Mérinos de Saxe, anglais, napolitaine, peluche, bath, flanelles, pierrelatte, marcellines noires, de belles ouattes. Elle liquidera un assortiment de draperie, des mérinos français et anglais changeant, à bon compte, et se trouve bien assortie en toiles de 36 aunes par pièces de 14 à 18 liv. Elle a aussi des indiennes foncées de la saison et étoffe mi-soie.
9. (Ou à louer.) Un piano à cinq octaves et une chambre à louer. S'adresser au bureau d'avis.
10. Un petit pressoir en bois de chêne, vis en noyer et ferré, de la contenance d'une forte seille de vendange. S'adr. à Knüchel, fils, à Serrières.
11. Fornachon, boulanger, voulant mettre en perce environ 1200 pots vin rouge 1831, cru de la ville, 1<sup>re</sup> qualité; on peut en avoir par brandes ou mettre en bouteilles à la pièce. De même que des vins blancs de la même année, et un léger 1828.
12. Dépôt de bouteilles des verreries de Givors et Epinach, en verre noir, jaune et clair, de dix formes différentes, les verres noirs et clairs, au prix de 20 fr. le cent, les verres jaunes 21 fr., à l'exception des litres à cachet qui se vendent 22 francs; on y trouve aussi des quarts de pot en verre jaune au prix de 15 francs, des bouteilles et cruchons en beau grès et d'une jolie forme, au prix de 40 francs; le tout en francs effectifs de France. Le magasin est aux Bercles, et sera ouvert tous les jours de la semaine.

13. M. Baumann-Peters annonce au public qu'il vient de publier le portrait de S. M. le Roi de Prusse, dessiné par Grevedon, de Paris. Le nom de cet artiste distingué suffit pour assurer que ce portrait est supérieur à tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour. Pour faciliter au public le moyen de se procurer ce portrait, le prix en est fixé à 14 1/2 batz; il est de grandeur à faire pendant à celui de S. E. M. le Gouverneur. Chaque exemplaire de ce portrait aura une marque frappée BP pour éviter qu'on ne le confonde avec ceux qui ont déjà été publiés, ou avec les copies qui pourraient en être faites.

14. M. Alphonse Bouvier, à la rue des Moulins, vient de recevoir en commission, d'une maison de Turin: chocolat de santé dit à la canelle, à la vanille et au salep de Perse, à un prix très modique. Il est toujours pourvu de pastilles de Calabre connues pour la guérison des rhumes, catarrhes, etc.

15. Frédéric Schmit, horloger, rue St. Maurice, maison de M. Fallet, ayant reçu un assortiment de rubans pour médaille, en cédera, au prix coûtant, par pièce ou par aune.

16. Au bureau d'avis. Règlement concernant l'exercice et les manœuvres de l'infanterie, Ecole du soldat et de peloton. Prix 3 batz.

17. Du raisin de l'Evoles, muscat et autre. S'adresser à la femme d'Henri Cornu, dans la maison du haut de l'Evoles, en delà de la porte du Château.

18. Une pharmacie portative, en acajou, renfermant des flacons, balances et poids, confectionnée par l'un des meilleurs maîtres de Londres. S'adresser, maison Perrin, au premier, rue de l'Hôpital.

19. Deux chars à bras avec leurs brancards, construits très-solidement. S'adr. à Matthias Enderlé, maître charron, à Peseux.

20. Chez M<sup>me</sup> Verdan, des indiennes foncées, 3/4 de large, de Mulhouse, qu'elle cédera à fort bon compte.

21. Quelques cents bouteilles doubles de différentes formes, à L. 9, 9 s. le cent. S'adresser maison Meuron, rue du Pommier.

22. Mille douves en chêne, bois de fente, très-sec, entassées depuis 4 ans, de 5 à 10 pieds de longueur; quantité de pièces de fond pour gros légers, d'une rare beauté; 8 toises de chêne sec, un char neuf, grandes cuves cerclées en fer et une vingtaine de bosses pour mettre le marc; un légre neuf, ovale, de 3 1/2 bosses, très-fort, un autre légre aussi neuf, de 4 1/2 bosses, ouvrage fini, tout l'entrain d'un tonnelier, vis en laiton pour portettes et autres articles trop longs à détailler. Les amateurs sont priés de s'adresser à la veuve de Louis Setz, en son vivant maître expert tonnelier, à Corcelles.

23. Chez Gretilat, maréchal, à Peseux, du charbon-de-pierre, de France, 1<sup>re</sup> qualité, pour maréchaux et serruriers, il en délivrera par tonneaux ou par quintaux.

24. Un billon éplateaux de foyard, propres pour établis de menuisier, épaisseur 4 et 5 pouces, largeur de 20 à 25. Plus un billon de planches chêne séchées, de 6/4. S'adr. à C.-F. Convert-Favarger.

25. Un piano à 5 octaves, à buffet, bien supérieur par sa qualité à d'autres à 5 octaves. S'adr. à Biadernägel, maître de musique, qui se présente aussi pour accorder les pianos.

26. Pour semences, 300 émines de froment Lamas, cru de l'année, renouvelé depuis peu; il est très pur et de première qualité. S'adresser à M. le justicier Aug. Pettavel, à Bôle, qui le fera voir aux amateurs et en indiquera le prix.

## IMMEUBLES.

27. MM. les Quatre-Ministres vendront dans leur assemblée Samedi 29 septembre courant, à 11 heures avant midi, en cas d'offres acceptables, la maison acquise des hoirs Claparède, située rue neuve ou des Poteaux, au centre de la dite rue, et telle qu'elle existe par suite du rélargissement opéré. Les amateurs sont invités à prendre connaissance des conditions de la vente à la Secrétairerie-de-ville et à se rencontrer les jour et heure ci-dessus fixés pour l'adjudication.

28. Deux maisons nouvellement bâties, sur la grande route de Neuchâtel, à l'entrée de la rue de la Combe, à la Chau-de-Fonds. L'une, qui a droit d'auberge, à l'enseigne de l'hôtel de la Chau-de-Fonds, présente, outre sa situation, tous les avantages qui peuvent favoriser

un semblable établissement, laissant au propriétaire, après la place nécessaire, dix appartemens à louer; une petite maison située au bout de la plus grande, renferme encore deux appartemens, et le tout rapporte 180 louis. S'adr. à M. Jean Wagner, charpentier, dans la dite maison, qui invite les amateurs à venir s'assurer eux-mêmes des bénéfices que leur procurerait cette acquisition.

29. A Valamand-dessus, dans le Vully, au Canton de Vaud, un beau domaine en prés, champs et vignes, avec maison de maître et de fermier, granges, écuries et remise; le tout bien maintenu et en bon état. M. Reymond, notaire, rue St. Maurice, à Neuchâtel, communiquera aux amateurs tous les détails sur la nature, les contenances et le rapport, ainsi que le prix de cette propriété qui n'est à vendre qu'en raison du trop grand éloignement du propriétaire.

30. L'héritier de Caton Cunier, d'Engollon, exposera en vente publique, à l'auberge dudit village, vendredi 28 courant, après-midi, une petite maison avec son jardin, qu'on cédera, à l'échute, au plus offrant. S'adresser, pour la voir, à David Jeanneret dit Grosjean, audit lieu.

31. On expose en vente, en l'étude de M. Jacottet, notaire à Neuchâtel, les deux montagnes réunies en un seul et grand max, connues sous le nom de Fornel, situées rièr le Pasquier, au Val-de-Ruz; de la contenance d'environ 600 pauses, tant en prés qu'en pâturages et forêts, ayant pour limites principales, de vent, la grande route de l'Erguel, Sigismond Girard et autres, de bise et joran, la métairie des Pointes appartenant à M. le baron de Chambrier, d'ubère, la métairie de l'île de St. Jean, la communauté d'Engollon et autres. Il y a dans les pâturages mêmes, six sources d'eau et une citerne, et dans les prés trois sources dont l'une coule devant la maison et dans l'écurie. L'alpage est de 50 à 55 mères-vaches, et l'hivernage de 15 à 20. Ce domaine est pourvu de deux grandes maisons en bon état, avec de vastes écuries et tout ce qui est nécessaire à son exploitation. Les amateurs de cette propriété sont invités à profiter de la saison favorable pour en faire l'examen, le jour d'adjudication étant fixé au jeudi 27 septembre prochain, dès 3 heures de l'après-midi, chez le susdit notaire, où l'on peut prendre, d'ici à cette époque, connaissance des conditions de la vente ainsi que tous ultérieurs renseignements. On peut aussi s'adresser à M. Fatton, homme d'affaires de M<sup>me</sup> de Perrot, à Neuchâtel.

32. MM. Ordinaire offrent à vendre la collocation qu'ils ont obtenue comme premiers saisisans dans le décret de M. Fauche-Borel, sur une vigne située à Cloux-Brochet, vignoble de Neuchâtel. La portion sur laquelle ils ont été colloqués, est de six ouvriers, 9 pieds, 5 minutes et 3 oboles; cette vigne est dans une très belle exposition et en bon plant; l'ancien propriétaire avait fait des frais assez considérables pour sa bonification. La vente définitive aura lieu en l'étude du notaire Isac-Henri Clerc, le jeudi 20 du présent mois de septembre, à trois heures après-midi.

33. Le 20 septembre il sera exposé en vente à la minute, en l'étude de M. Constant Borel, notaire et greffier, les vignes ci-après, raisins pendans: Brévarderie de Peseux au Tombet ou Chanson, 5 ouvriers blancs fendans, 2 dits; elles ne sont séparées que par un sentier. La grande, qui est parfaitement plate, est une issue; elles doivent la dime à la cure de Serrières, à la onzième gerle. Elles joüent de joran M<sup>me</sup> de Rougemont Osterwald, de vent, la même et M. Fs. Fornachon, de bise, le chemin qui conduit de Serrières à Peseux; d'ubère, une vigne de la Seigneurie. Brévarderie de Neuchâtel au Saar, n<sup>o</sup> 52, franche; 5 ouvriers 3/4 en rouge fin, joüte de joran le chemin qui conduit au Mail, de vent, M. de Sandoz-Travers, conseiller d'état; de bise, M. de Pury-Chatelain, maître-bourgeois, d'ubère, la grande route. Ces vignes sont en bon état et d'un beau rapport, les prix en seront bas et de nature à tenter les amateurs; on pourra en prendre connaissance, ainsi que de tous autres renseignements, auprès de mondit sieur Borel, greffier, qui est aussi autorisé à les vendre avant l'échute qui aura lieu le susdit jour 20 septembre, à deux heures après midi.

ON DEMANDE A ACHETER.

34. De rencontre, un fourneau en fer-blanc, S'adresser au bureau d'avis.

A LOUER.

35. Pour Noël ou pour le 1<sup>er</sup> Octobre prochain, au faubourg du lac, 2 appartemens neufs, composés chacun de deux chambres, cuisine, portion de galetas, etc. Pour Noël, dans la maison ci-devant Kracpeltz. le plain-pied composé d'une chambre à fourneau, et un petit réduit contigu; cela pourrait servir pour une boutique de relieur ou de cordonnier. S'adr. pour ces objets, à M. Ganeval, rue de l'Hôpital.
36. De suite ou pour Noël prochain, un atelier de forge pouvant servir pour chaudronnier, serrurier ou maréchal. S'adresser au bur. d'avis.
37. De suite ou pour Noël, une jolie chambre avec fourneau et cheminée, dans une des plus belles expositions du faubourg; on y joindrait, si cela convient, une portion de cuisine, galetas et cave. S'adresser à M<sup>lle</sup> Neuhaus, maison Meuron Perret, au faubourg.
38. Pour Noël prochain, le premier étage de la maison de M. le banneret Meuron, composé de 7 chambres et un cabinet avec cuisine, le tout de plain-pied et fermé par une seule porte. De plus, caveau, chambre à resserrer et place pour le bois.
39. Pour Noël, un quatrième étage. S'adr. chez Eggen.
40. Un logement composé d'une chambre à fourneau et cuisine, au premier étage, chambre à plein-pied avec bas de maison, cave, chambre à resserrer et galetas; plus, un jardin. S'adr. à Françoise Sandoz, à Auvonnier.
41. Pour ces vendanges, une cave meublée, où l'on peut loger une vingtaine de bosses, avec un pressoir, le tout en bon état. S'adresser à M<sup>me</sup> la veuve Claudon, à Colombier.
42. Pour Noël, à des gens tranquilles, deux appartemens, dont un à l'Ecluse et l'autre près de la petite boucherie. S'adresser à Charles Naguel, jardinier, à l'Ecluse.
43. Pour Noël, le premier étage de la maison de M. le maître-bourgeois Steiner, rue des Moulins, consistant en 4 chambres qui se chauffent, une cuisine, petite cour, caveau pour bouteiller et fruitier, galetas et chambre à réduire le linge. S'adr. au propriétaire.—Le même offre pour la même époque ou de suite, si on le désire, le second étage d'une maison située dans le village de Peseux, à côté des 13 Cantons, consistant en deux chambres sur le devant de la maison, cuisine et deux chambres sur le derrière, caveau et un petit jardin. S'adresser à mondit Sieur Steiner.
44. Un second étage à la rue des Moulins, n° 145, composé de 6 pièces, dont deux très-grandes, cuisine, grand galetas, chambre à resserrer et caveau. S'adr., pour le voir, à M<sup>me</sup> Gigaud-Guillebert.
45. Une bonne cave fraîche, meublée pour y loger 40 bosses de vin, dans la maison de M. Jean-Frédéric Perrin, à côté de l'hôtel du Faucon. S'adresser au propriétaire, dans la dite maison.
46. De suite, un encavage de 80 bosses avec 2 pressoirs, 6 cuves, et un grand hangar, maison ci-devant Perrin, au faubourg du Cret. S'adresser à M. Blancard, ou en son absence à M. Jeanneret, notaire, rue du Pommier. Autre encavage de 100 bosses, rue de la Treille, avec 2 pressoirs à vis en fer, cuves et cuveaux, balanciers et autres ustensiles. S'adresser aux mêmes.
47. Pour la St. George prochaine, l'auberge de la Croix-blanche, très-bien située et achalandée, avec boulangerie et de la terre pour deux vaches, le tout situé au village de la Sagne et en très-bon état. Les amateurs sont invités à s'adresser à M. Convert, greffier dudit lieu, propriétaire, qui la louera d'ici à la fin d'octobre prochain.

ON DEMANDE A LOUER.

48. En ville, un appartement de 4 à 5 pièces, avec dépendances, pour y entrer du 1<sup>er</sup> au 15 octobre prochain. S'adresser au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

49. Une personne désirerait trouver une pinte; elle préférerait avoir tout l'entrain, tel que, tonneaux, bouteilles, etc., ou elle fournirait le tout s'il était nécessaire. S'adr. au sieur J.-P. Deceuse, sautier, à l'hôtel-de-ville.
50. Un jeune homme du pays ayant travaillé pendant plusieurs années dans une maison de commerce comme commis, désire se placer ou tenir des écritures quelconques. S'adresser au bureau d'avis.
51. Une bonne maison de Genève demande une cuisinière qui sache faire un bon ordinaire, jouissant d'une bonne santé, d'un caractère doux, ayant de l'ordre, de l'activité, du jugement et religieuse, qui n'ait pas moins de 25 ans. S'adresser à M. Jean-Frédéric Perrin, en ville, à côté de l'hôtel du Faucon.
52. Un jeune homme d'une bonne famille du canton d'Unterwald, désirant apprendre la langue française, s'offre de donner, soit dans

un institut, soit dans quelques maisons particulières, des leçons de latin, d'allemand et de tenue de livres, en vue de gagner une portion de son entretien. Il s'efforcera de mériter la confiance de quiconque daignera l'occuper. S'adr. au bureau d'avis.

53. Heinzely, horloger, continue à rhabiller montres et pendules, et tout ce qui a rapport à son état; il cherchera à justifier la confiance des personnes qui lui remettront leurs ouvrages. Sa demeure est au Carré, rue Neuve, vis-à-vis la maison Gerster.
54. Pierre Muller, ancien domestique de Martinet, voiturier, défunt, prendrait encore quelques chevaux en pension, auxquels il donnerait tous ses soins. Ses écuries sont au faubourg du lac, derrière l'hôpital. Il se recommande également aux personnes de la campagne venant en ville, pour loger leurs chevaux; il sera très accomodant pour les prix.
55. Une personne, d'un âge mûr, désirerait se placer comme fille d'enfant ou cuisinière. Elle sait coudre, filer, tricoter, etc. S'adresser chez Witwer, rue des Chavannes, n° 129.
56. Un jeune homme, âgé de 20 ans, désirerait trouver une place de domestique de campagne; il sait soigner le bétail et travailler à la terre. S'adr. à M. Louis Riond.
57. Une personne de moyen âge, sachant l'allemand et un peu le français, et d'une honnête famille, désirerait se placer comme fille d'enfants, dans une bonne maison; elle se contenterait d'un gage modique. S'adr. au bureau d'avis.
58. Pierre Borter, ayant pris la suite du commerce qu'exerçait en cette ville M. D. Chautems, maison de M. Soultzener, près de la Croix-du-marché, prend la liberté de se recommander au public, qu'il s'empresse de satisfaire, tant par la bienfaisance de ses ouvrages, que par la modicité de ses prix. Il se chargera également du décatissage des draps, de leur apprêtage, comme aussi de raser les habits en drap, sujets à être retournés; le tout à la satisfaction des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il sera toujours jaloux de mériter.

OBJETS VOLÉS, PERDUS ou TROUVÉS.

59. On a oublié, il y a déjà quelques mois, dans le magasin de M. Michaud-Mereier, un mouchoir de percale blanc, marqué L. V. n° 6, et dernièrement un petit paquet de bandes de tulle en coton, qu'on est prié de réclamer.
60. La personne qui, le 6 courant, au soir, après avoir fait feu dans le jardin du Prince, et pris l'épouvante en laissant son arme cachée dans un buisson, peut, en la désignant et contre les frais d'insertion, la réclamer chez le capitaine Savoye, d'ici au 21 courant; passé ce terme, elle sera vendue au profit de l'institut des Billodes.
61. On a perdu, entre la barricade des Terreaux et la Rochette, une épingle renfermant des cheveux. La rapporter, contre récompense, à la Rochette.
62. On peut réclamer chez Jean Vespy, à Corcelles, en les désignant et contre les frais d'insertion, des lunettes trouvées dans le lac, en se baignant, près d'Auvonnier.

AVIS DIVERS.

63. On prendrait une personne du sexe féminin, tranquille, pour une pension ordinaire et une chambre. S'adr. au bureau d'avis.
64. Une demoiselle devant partir à la fin du mois pour Mannheim, demande une compagne de voyage à frais communs, ou toute autre occasion avec des personnes honnêtes et bien connues. S'adr. au bureau d'avis.
65. On prendrait volontiers le lait d'ânesse pour quelques semaines, et de préférence en ville. S'adresser au premier étage de la maison Perrin, Grand-rue.
66. Michel Reiber, de Gönningen, marchand d'ognons et de graines de jardin, a l'honneur de prévenir le public et principalement ses pratiques, qu'il arrivera sous peu en cette ville avec ses marchandises accoutumées. On prie le public de ne pas le confondre avec des personnes de son pays qui vendent les mêmes marchandises sous son nom. On est invité à déposer les commissions à la pinte Merveilleux, sur le bassin.
67. La noble Grand-rue des Hôpitaux de cette ville, offre en prêt L. 1200 d'ici, moyennant bonnes et valables sûretés. S'adr. à M. Fs.-Ls. Borel, du Petit-Conseil, son receveur.
68. M. F.-L. Borel, du Petit-Conseil, a commission de remettre en prêt L. 1400 d'ici, sous bonnes et valables sûretés.
69. M. D. Stauffer, voiturier, informe le public qu'il a retenu l'établissement de feu L<sup>s</sup> Martinet, voiturier, dans la maison de M. le colonel de Marval, rue Fleury, et qu'il continuera à y recevoir des chevaux en pension, chars et voitures en remisage, qui seront très-bien soignés et par une personne de confiance.
70. On prendrait une personne en pension pour une rétribution très-modique, ayant à offrir une table bien simple et une petite chambre. S'adr. au bureau d'avis.

71. Les personnes qui désireront faire empailler des chaises à 10 1/2 batz pièce, sont priées de s'adresser à M. Borel, menuisier, à la rue du Pommier, qui se chargera des commissions, de même que pour des chaises neuves, dont il a des échantillons.

72. Les catholiques qui habitent dans la mairie de Neuchâtel et dans les juridictions de Valangin, Thielle, la Côte et Boudry, sont prévenus que le dimanche 23 de ce mois, la Paroisse sera assemblée dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, à 11 heures du matin, pour y délibérer sur des objets importants qui leur seront soumis par ordre du Conseil d'Etat, et que tous ceux d'entre eux qui sont âgés de 19 ans accomplis, qui en outre font pertes et profits à part, et enfin qui ont dans ce pays un domicile permanent, soit qu'ils en dépendent comme sujets de l'Etat, ou qu'ils y soient fixés en vertu de lettres d'habitation, sont invités à se rendre dans la dite assemblée qui, après cette réquisition, s'occupera des objets qui doivent lui être soumis, malgré l'absence des paroissiens qui ne pourront ou qui ne voudront pas s'y rencontrer.

Le conseil de fabrique de la paroisse catholique de Neuchâtel prévient le public, qu'en suite d'une délibération qui a été prise dimanche dernier, sous la présidence de M. le maire de la ville, il a été résolu de recourir à une souscription volontaire pour subvenir, pour le courant de cette année et jusqu'à ce que cette affaire ait été mise définitivement en règle, aux dépenses résultant de l'exercice du culte, et qu'un comité composé de quatre personnes, dont les noms suivent, a été chargé de recueillir le montant des souscriptions pour les verser ensuite dans la caisse du conseil de fabrique, qui devra en rendre compte aux termes des réglemens. Les membres du Comité nommés dans l'assemblée du 2 septembre sont: MM. Faes, Quillet, Capellaro, Crossetti.

73. M. Jean Besançon, du Locle, prévient le public qu'il vient d'établir un dépôt d'instrumens de musique, ainsi que de fournitures et accessoires y relatifs, chez M. Claude Perrochet, commissionnaire, à Neuchâtel.

SALMIGONDIS CORRIGÉ.

74. DERNIER ALINÉA.  
Jossaud FAIT DES MARCHÉS DE VENDANGE, DE VIN . . . . .  
IL FAUT LIRE:  
Jossaud FAIT OU DÉSIRE FAIRE,  
ET CETERA . . . . .  
Départ de voitures.

75. Du 5 au 10 du mois prochain, il partira une bonne voiture pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. Pour des places vacantes, s'adresser à Pierre Gaschen, maître voiturier, sur la Place d'armes.

VARIÉTÉS.

Manière de préparer des confitures de différentes espèces de fruits, sans le secours du feu.

On prend une certaine quantité de vinaigre blanc de la meilleure qualité, proportionnée au nombre de livres de confiture qu'on veut préparer. On y jette une quantité suffisante de sucre réduit en poudre, pour que ce vinaigre puisse, au bout de quelque temps, se changer en un sirop acéteux où l'acide ne domine point trop; c'est dans ce sirop que l'on met les fruits que l'on veut conserver. Il faut avoir la précaution de choisir les fruits dans leur parfaite maturité et par un temps très sec. Au bout de six à sept mois, le sirop a parfaitement pénétré les fruits. Il faut avoir soin de tenir les vases de grès dans lesquels on les met, dans un endroit ni trop chaud ni trop froid. Les fruits ainsi confits conservent toute leur saveur et ont un goût très-agréable.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 13 Septembre.  
Froment . . . . . l'émine bz. 30 à 31.  
Moitié-blé . . . . . — „ 25.  
Mêle . . . . . — „ 18 à 20.  
Orge . . . . . — „ 16.  
Avoine . . . . . — „ 8 à 9.

2. BERNE. Au marché du 11 Septembre.  
Froment . . . l'émine . . . bz. 23.  
Epeautre . . . — . . . „ 21 à 25 1/2  
Seigle . . . . . — . . . „ 15 à 16.  
Orge . . . . . — . . . „ 9 à 14 1/2  
Avoine . . . . le muid . . . „ 82 à 117.

3. BASLE. Au marché du 14 Septembre.  
Epeautre, le sac . fr. 19 : 5 à fr. 23 : 4.  
Prix moyen — . . „ 22 : 5 : 2 rappes.  
Il s'est vendu . . 1032 sacs froment et épeautre.  
Reste en dépôt 315 —  
NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.

TAXE DES VIANDES,

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)  
Le bœuf à 10 cr. | Le veau à 8 1/2 cr.  
La vache à 9 cr. | Le mouton à 10 1/2 cr.